

## LA FRANCAISE LUX

*Société Anonyme - Société d'Investissement à Capital Variable*

60, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 66. 785

(la « **Société** »)

---

### AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT INFLECTION POINT CARBON IMPACT EURO (LE « COMPARTIMENT »)

---

Luxembourg, le 26 novembre 2021

Cher Actionnaire,

Le Conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») vous informe par la présente des changements suivants à apporter au prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») :

1) Clarification de la politique d'investissement du Compartiment et des risques applicables

a) *Politique d'investissement*

Les premiers paragraphes de la politique d'investissement du Compartiment ont été clarifiés pour se lire comme suit :

*« Le compartiment investit principalement dans des actions émises par des sociétés de la zone euro, engagées à réduire leurs émissions de carbone, à étendre leur stratégie visant à réduire les émissions de carbone et à remplacer les sources d'énergie fossile par des alternatives à faible émission carbone.*

*Le compartiment investit au moins 85 % de son actif net dans des actions et des titres assimilés à des actions émis par des entreprises de la zone euro, toutes capitalisations confondues et sans prédominance sectorielle.*

*Le compartiment peut investir dans les placements suivants, ou y être exposé jusqu'à hauteur du pourcentage de l'actif net indiqué :*

- *actions de la zone euro (incluant l'exposition issue des instruments dérivés) : 85 % à 105 %*
- *actions de n'importe quelle région du monde, y compris les marchés émergents : 10 %*

- *obligations notées investment grade : 10 %*
- *autres OPCVM/OPC : 10 % »*

*b) Utilisation d'un indice de référence*

Afin d'assurer la conformité avec les exigences de divulgation prévues par les questions-réponses de l'AEMF sur la directive OPCVM relatives à l'utilisation d'un indicateur, le paragraphe suivant a été ajouté à la politique d'investissement :

*« Le compartiment est géré de manière active et discrétionnaire. Le compartiment n'est pas géré par référence à un indice. »*

*c) Mise à jour des avertissements concernant les risques*

Conformément à la politique d'investissement déjà applicable, des avertissements concernant les risques liés aux investissements dans des produits dérivés et sur les marchés émergents ont été ajoutés à la liste des risques généralement associés aux circonstances de marché ordinaires. Le risque de liquidité a été supprimé de la liste des risques généralement associés à des conditions de marché inhabituelles. Par ailleurs, un avertissement concernant le risque de contrepartie a été ajouté à la liste des risques généralement associés à des circonstances de marché inhabituelles.

2) Réduction des frais d'exploitation facturés pour la classe d'actions F (C) EUR

Le pourcentage des frais d'exploitation a été réduit d'un maximum de 0,50 % à un maximum de 0,30 % de la valeur nette d'inventaire de la classe d'actions.

Les mises à jour décrites ci-dessus sont des clarifications et n'ont aucun impact sur la gestion du Compartiment, sa répartition d'actifs ou son profil de risque.

La version mise à jour du prospectus (intégrant notamment les changements ci-dessus) sera disponible au siège de la Société dès qu'elle aura été validée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg.

Avec nos meilleures salutations,

Au nom du Conseil d'administration